# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2023

Délibération n°2023-12-01

L'an deux mille vingt-trois et le 21 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de l'Agora à Saint-Pierre-de-Bœuf, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

Nombre de membres en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Objet: Environnement - Déchets ménagers: Tarifs 2024

#### **DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:**

BESSEY: M. Charles ZILLIOX LA CHAPELLE-VILLARS: M. Jacques BERLIOZ -

CHAVANAY: M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN.

Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -

LUPÉ: M. Farid CHERIET -

MACLAS: M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -

MALLEVAL: Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -

PÉLUSSIN: M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),

M. Jean-François CHANAL, Mme Franceline COMAS,

M. Stéphane TARIN -

ROISEY: M. Éric FAUSSURIER (Pouvoir de M. Philippe ARIÈS) -

SAINT-APPOLINARD: Mme Annick FLACHER (Pouvoir de M. Jacques GERY) -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE: M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSET -

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF: M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -

VÉRANNE: M. Michel BOREL (Pouvoir de Mme Martine MAZOYER) -

VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

#### **DÉLÉGUÉS EXCUSÉS:**

CHAVANAY: M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -

CHUYER: Mme Béatrice RICHARD -

PÉLUSSIN: Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX) ROISEY: M. Philippe ARIÈS (Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER) SAINT-APPOLINARD: M. Jacques GERY (Pouvoir à Mme Annick FLACHER) VÉRANNE: Mme Martine MAZOYER (Pouvoir à M. Michel BOREL).

#### **DÉLÉGUÉS ABSENTS:**

CHUYER: Mme Gisèle BONNAY -

PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Martine JAROUSSE.

Conseil communautaire du 21/12/2023 - Auteur : Stéphanie ISSARTEL, DGS -

Page 1 sur 3 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20231221-2023 12 01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023 Affichage : 28/12/2023 M. le Président informe que le bureau communautaire propose une hausse de 3 % aux tarifs suivants pour l'année 2024.

En effet, malgré une hausse importante en 2023, les charges supportées par le budget déchets pour 2024 vont continuer à augmenter (centre de tri, biodéchets, révision des marchés), dans des proportions cependant moins élevées.

Volume du bac	40L	80L	120L	240L	360L	660L
PU levées	1,20 €	2,40 €	3,60 €	7,20 €	10,80 €	19,80
PU levées 2023	1,16 €	2,34 €	3,50 €	7,01 €	10,51 €	19,27
Part Volume Bac	27,00 €	54,00 €	81,00 €	162,00€	243,00 €	445,50
Part Volume Bac - 2023	26,06 €	52,14 €	78,20 €	156,41 €	234,61 €	430,10
Abonnement	87,00 €	87,00 €	87,00€	87,00€	87,00 €	87,00
Abonnement 2023	84,50 €	84,50 €	84,50 €	84,50 €	84,50 €	84,50
Montant facture 12 levées	128,40 €	169,80 €	211,20 €	335,40 €	459,60 €	770,10
Montant facture 26 levées	145,20€	203,40 €	261,60 €	436,20 €	610,80 €	1 047,30
Montant facture 52 levées	176,40 €	265,80 €	355,20 €	623,40 €	891,60 €	1 562,10
facture 12 levées 2023	124,48 €	164,72 €	204,70 €	325,03 €	445,23 €	745,84
facture 26 levées 2023	140,72 €	197,48 €	253,70 €	423,17 €	592,37 €	1 015,62
facture 52 levées 2023	170,88 €	258,32 €	344,70€	605,43 €	865,63 €	1 516,64
		Autres to	arifs			
			2024	rappel 2023		
	Abonnement Pro DCT/CS		169,00 €	164,20 €		
		Sac prépayé	4,00 €	3,98 €		
	Levée bac évènementiel			19,94 €		
Frais changement serrure			71,50 €	89,06 €		
Changement bac endommagé			92,00 €	99,70 €		
Changement volume bac hors prise en charge CCPR			92,00€	99,70 €		
Déplacement sans intervention (refus du bac)			50,00 €			
Accès plateforme DV - forfait			270,00 €	260,82 €		
AC	ces higrerouni	C DV - TOTTOIL	270,00 4	200,02 0		

### Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

D'approuver les tarifs du budget déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

70,00 €

71,72 €

Accès plateforme DV - à la tonne

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

■ Approuve les tarifs du budget déchets à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance

Charles ZILLIOX